



RESEAU DEPARTEMENTAL DE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

Etat des ressources en eaux souterraines

- Situation début septembre 2022

Le réseau départemental de suivi des eaux souterraines a été mis en place en 2016 par la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil départemental du Cantal.

Dix-neuf ressources constituent actuellement ce réseau. Ces dernières ont été choisies pour leur situation géologique (socle, volcanisme), pour la qualité des chroniques de débits existantes et pour leur répartition géographique sur le territoire.

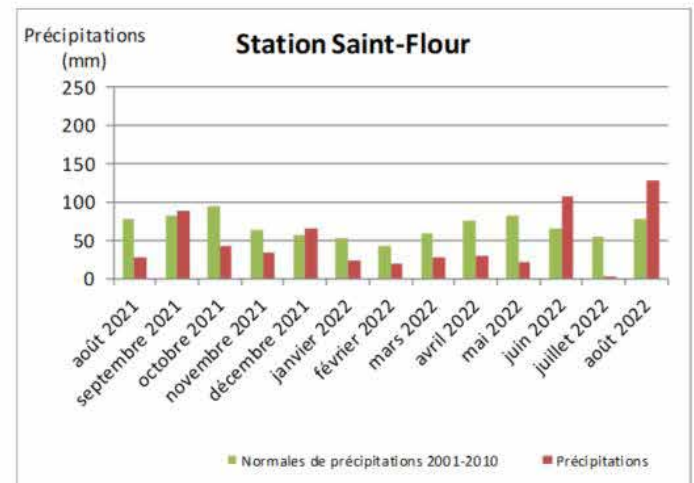
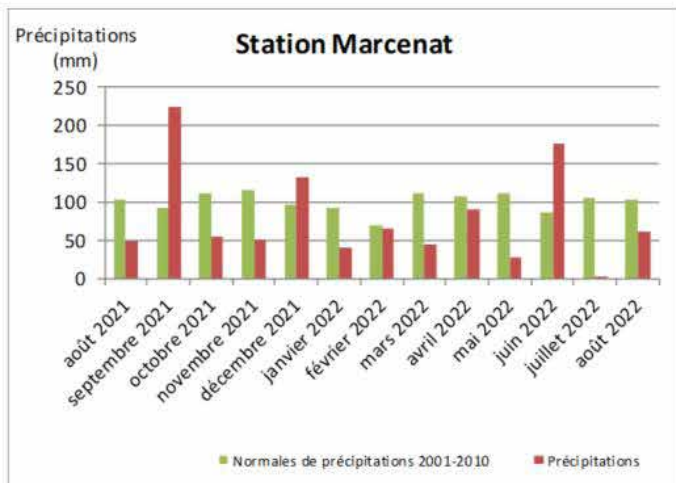
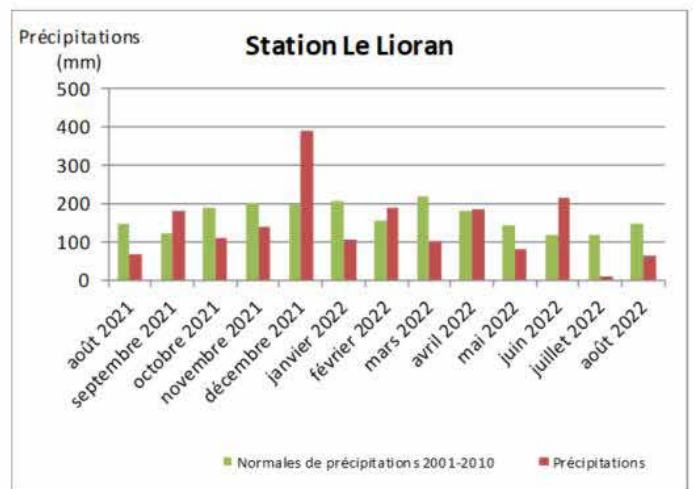
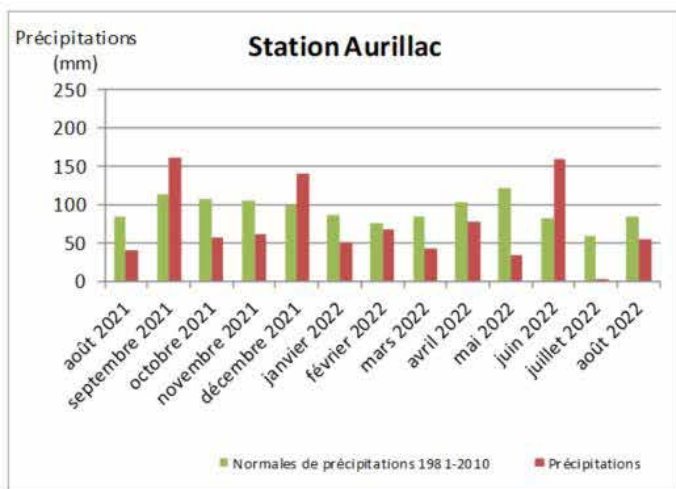
Le suivi des sources et la réalisation des mesures de débits sont assurés à fréquence mensuelle (dans la mesure du possible) par les collectivités gestionnaires de l'eau. Les données sont bancarisées, traitées et synthétisées par la MAGE qui réalise trimestriellement ce bulletin d'information (mensuellement si le contexte hydrogéologique l'exige).

L'objectif de ce réseau est d'améliorer la connaissance des ressources du Département et d'assurer une veille objective et pertinente sur les évolutions à court, moyen et long terme des débits mesurés.



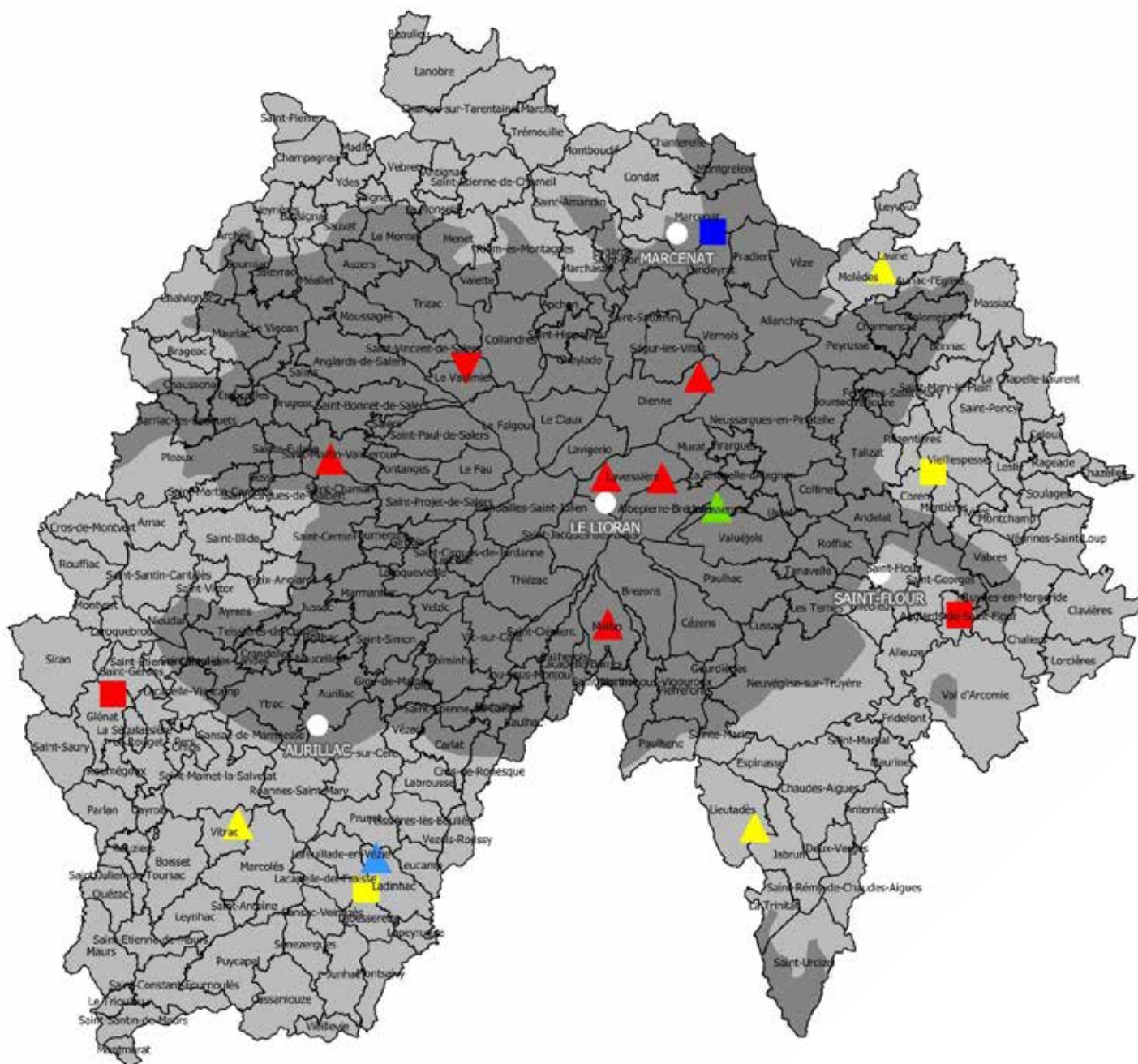


Pluviométrie (source données : météoFrance)



Le déficit pluviométrique, enregistré sur l'ensemble du département du Cantal depuis le printemps, se poursuit. Le mois de juillet a été quasiment sec : -93% sur les Monts du Cantal, -96% sur Saint-Flour,

-97% sur Aurillac et -98% sur le Nord Cantal par rapport aux normales de saison. Il s'agit du mois le plus sec jamais enregistré. Le mois d'août est également déficitaire, sauf sur Saint-Flour.



LEGENDE

Carte géologique simplifiée

■ Socle

■ Volcanisme

● Station Météo France

Situation des débits

● Etat des débits

● Débit très élevé

● Débit élevé

● Débit normal

● Débit faible

● Débit très faible

● Evolution des débits

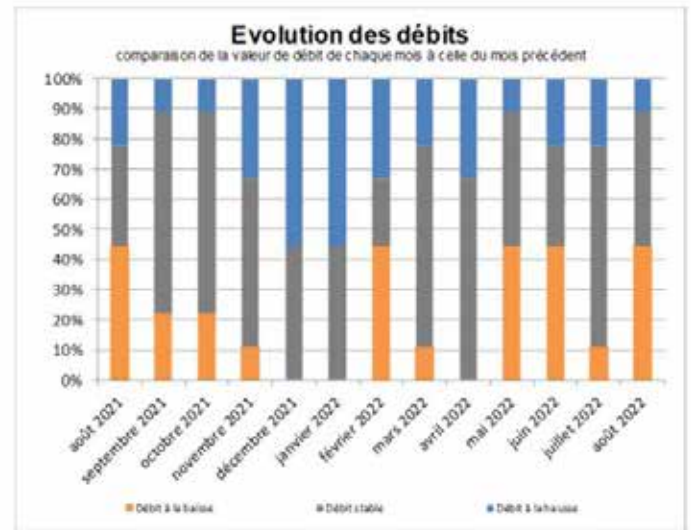
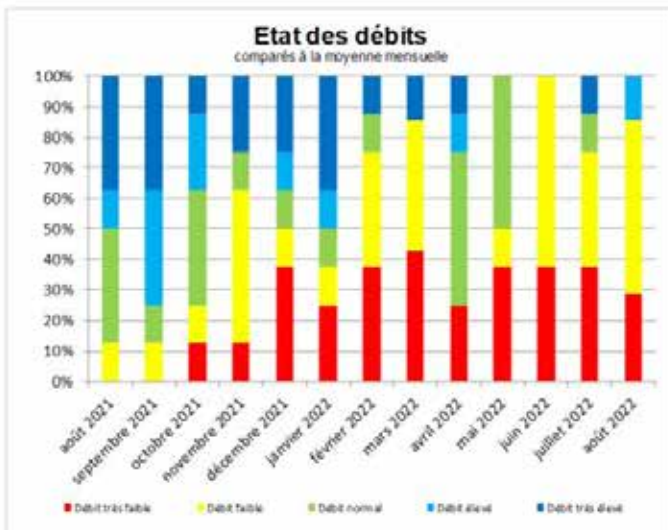
▲ Tendance à la hausse

■ Tendance stable

▼ Tendance à la baisse



Suivi des ressources situées en domaine de socle



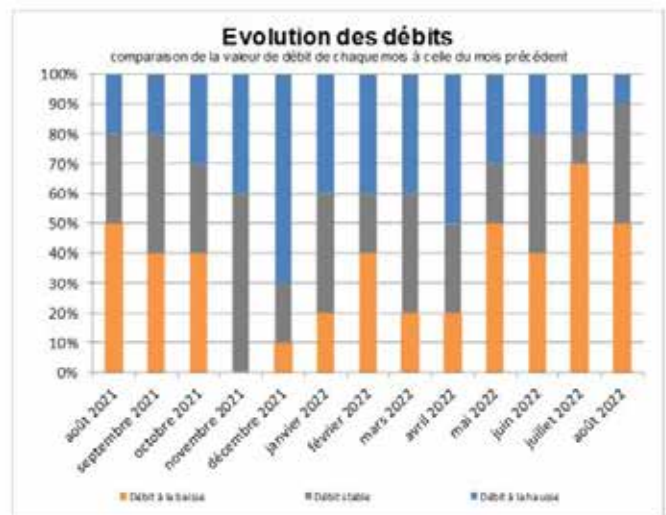
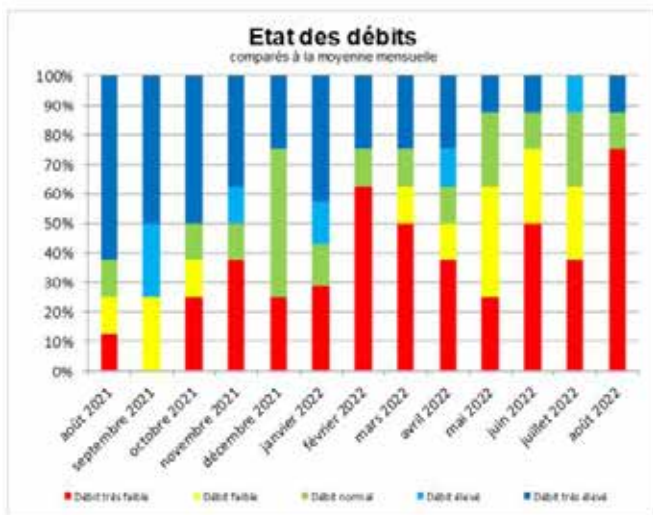
En domaine de socle, les pluies importantes du mois de juin ont permis une légère recharge des aquifères, avec une diminution du nombre de ressources présentant des débits faibles par rapport aux normales de saison. A la suite du mois de juillet particulièrement sec, près de 85% des ressources suivies présentent des débits faibles à très faibles au mois d'août. Le graphique de droite confirme ces tendances pour les deux derniers mois : la

stabilisation des débits au mois de juillet et le retour de la dégradation au mois d'août. Une surveillance accrue des débits des sources et des consommations est toujours recommandée aux collectivités gestionnaires de l'eau. En effet, même si des précipitations sont annoncées pour la mi-septembre, elles risquent de ne pas être suffisantes pour remplir les aquifères. La situation de sécheresse n'est pas encore terminée pour les eaux souterraines.





Suivi des ressources situées en domaine volcanique



En domaine volcanique, la situation devient très préoccupante au mois d'août. Comme en domaine de socle, les pluies du mois de juin avaient légèrement amélioré la situation en juillet. En revanche, en août, près de 75% des ressources suivies présentent un débit très faible par rapport aux normales de saison.

Le graphique de droite confirme cette tendance avec 50% des ressources suivies avec des débits à la baisse au mois d'août.

Les collectivités gestionnaires de l'eau doivent rester vigilantes. Des précipitations sont annoncées pour la mi-septembre. Même si les aquifères en domaine volcanique sont en général plus réactifs à la pluviométrie que ceux situés en domaine de socle, les précipitations risquent de ne pas être suffisantes pour remplir les aquifères de manière durable. La situation de sécheresse n'est pas encore terminée pour les eaux souterraines.





Restrictions des usages de l'eau

A l'échelle départementale

Le Préfet du Cantal a pris un nouvel arrêté préfectoral en date du 5 août 2022 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau :

- Restrictions de niveau 3 « crise » : zones de gestion Alagnon, Haut Allier, Ander Margeride, Aubrac, Truyère aval, Cère, Maronne, Auze Sumène, Rhue.
- Restriction de niveau 2 « alerte renforcée » : zones de gestion Célé (hors bassin du Veyre), Veyre.

Les usagers doivent respecter les prescriptions de l'arrêté qui réglementent les usages sur chaque zone correspondante avec des modalités particulières par usage (interdiction stricte, respect des horaires, ...) et qui concerne le lavage des véhicules et voiries, l'arrosage des fleurs, jardin, terrains de sports, les fontaines, les piscines, l'irrigation agricole, ...

A l'échelle communale

Certaines communes connaissent des baisses importantes de leurs ressources en eau. Elles ont recours à des citernes pour remplir les réservoirs. Certains ont également pris des arrêtés de limitation provisoire des usages de l'eau.

Remerciements aux communes participantes :

ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR, ARNAC, DIENNE, GLENAT, LADINHAC, LAURIE, LAVASTRIE, LAVEISSENET, LAVEISSIERE, LIEUTADES, MALBO, MARCENAT, SAINT-MARTIN-VALMEROUX, VAL D'ARCOMIE, COREN-LES-EAUX JOU-SOUS-MONJOU, VITRAC ET LE VAULMIER.



Prochain
bulletin
novembre 2022

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil départemental du Cantal

**Hôtel du Département
28 avenue Gambetta
15015 Aurillac Cedex
04 71 43 01 98**